

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: **Perfect Line Degreaser M600**

- Code du produit: PL.M600.5 / PL.M600.1
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Secteur d'utilisation
 SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
 SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- Emploi de la substance / de la préparation Dégraisseur
- Utilisations déconseillées
 SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:
 Perfect Line
 Postbus 90117
 5000 LA Tilburg
 Holland
 T +31 (0)85 744 11 18
 E info@perfectline.nl
 W www.perfectline.nl
- Service chargé des renseignements: Product safety department: info@perfectline.nl
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:
 Centre national d'information sur les poisons - Bilthoven
 T +31 (0)30 274 88 88
 Restreint à l'information des médecins sur les ingrédients.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

FR

Nom du produit: **Perfect Line Degreaser M600**

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS08 GHS09

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

xylène

éthylbenzène

toluène

· Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

· Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

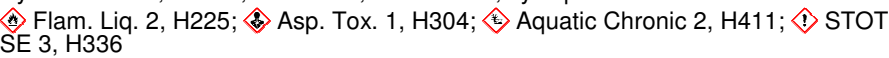
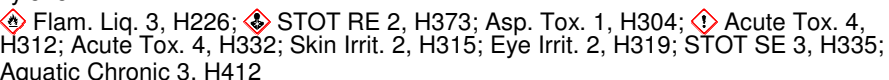
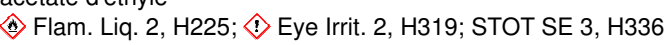
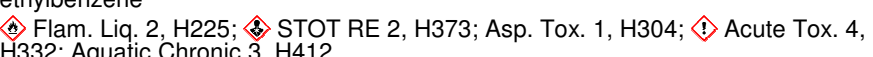
· vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux %(m/m):

Numéro CE: 920-750-0	Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques	75-100%
Reg.nr.: 01-2119473851-33		
CAS: 1330-20-7	xylène	2,5-10%
EINECS: 215-535-7		
Reg.nr.: 01-2119488216-32		
CAS: 141-78-6	acétate d'éthyle	2,5-10%
EINECS: 205-500-4		
Reg.nr.: 01-2119475103-46		
CAS: 100-41-4	éthylbenzène	0,5-2,5%
EINECS: 202-849-4		
Reg.nr.: 01-2119489370-35		

(suite page 3)

Nom du produit: Perfect Line Degreaser M600

(suite de la page 2)

- Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
- Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau:
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Enlever les lentilles de contact.
- Après ingestion:
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
Rincer la bouche
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction: CO2 ou poudre. Combattre les foyers importants avec de la mousse résistant à l'alcool.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Monoxyde de carbone (CO)
- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
- Préventions des incendies et des explosions:
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

(suite page 4)

Nom du produit: **Perfect Line Degreaser M600**

(suite de la page 3)

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
 - Stockage:
 - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
 - Stocker dans un endroit frais.
 - Ne conserver que dans le fût d'origine.
 - Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
 - Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
 - Classe de stockage: 3
 - 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.
-
-

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- 8.1 Paramètres de contrôle
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

1330-20-7 xylène

VME Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm
 Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm
 risque de pénétration percutanée

141-78-6 acétate d'éthyle

VME Valeur à long terme: 1400 mg/m³, 400 ppm

100-41-4 éthylbenzène

VME Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm
 Valeur à long terme: 88,4 mg/m³, 20 ppm
 risque de pénétration percutanée

- DNEL

Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

Dermique Long-term exposure - systemic effects 773 mg/kg bw/day (worker)
 ECHA database

Inhalatoire Long-term exposure - systemic effects 2.035 mg/m³ (worker)
 ECHA database

1330-20-7 xylène

Dermique Long-term exposure - systemic effects 180 mg/kg bw/day (worker)

Inhalatoire Acute - short-term exposure - systemic effects 289 mg/m³ (worker)

Acute - short-term exposure - local effects 289 mg/m³ (worker)

Long-term exposure - systemic effects 77 mg/m³ (worker)

141-78-6 acétate d'éthyle

Dermique Long-term exposure - systemic effects 63 mg/kg bw/day (worker)

Inhalatoire Acute - short-term exposure - systemic effects 1.468 mg/m³ (worker)

Acute - short-term exposure - local effects 1.468 mg/m³ (worker)

Long-term exposure - systemic effects 734 mg/m³ (worker)

Long-term exposure - local effects 734 mg/m³ (worker)

100-41-4 éthylbenzène

Dermique Acute - short-term exposure - local effects 293 mg/kg bw/day (worker)

Long-term exposure - systemic effects 180 mg/kg bw/day (worker)

Inhalatoire Long-term exposure - systemic effects 77 mg/m³ (worker)

- PNEC

1330-20-7 xylène

PNEC 12,46 mg/kg (sediment marine water)

(suite page 5)

Nom du produit: **Perfect Line Degreaser M600**

(suite de la page 4)

PNEC 6,58 mg/l (STP)

0,327 mg/l (aqua, freshwater)

0,327 mg/l (aqua, marine water)

141-78-6 acétate d'éthyle

PNEC 0,115 mg/kg (sediment marine water)

1,15 mg/kg (sediment freshwater)

0,148 mg/kg (soil)

PNEC 650 mg/l (STP)

0,24 mg/l (aqua, freshwater)

1,65 mg/l (aqua, intermittent releases)

0,024 mg/l (aqua, marine water)

100-41-4 éthylbenzène

PNEC 13,7 mg/kg (sediment freshwater)

2,68 mg/kg (soil)

PNEC 9,6 mg/l (STP)

0,1 mg/l (aqua, freshwater)

0,1 mg/l (aqua, intermittent releases)

0,01 mg/l (aqua, marine water)

· Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre provisoire:

Filtre A.

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Les matériaux appropriés pour les gants de sécurité (EN 374) :

Caoutchouc nitrile

· Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux \geq 480 min (hydrocarbures)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtement de protection résistant aux solvants

Nom du produit: **Perfect Line Degreaser M600**

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- Indications générales
- Aspect:
 - Forme: Liquide
 - Couleur: Incolore
- Odeur: Caractéristique
- Seuil olfactif: Non déterminé.
- valeur du pH: Non déterminé.
- Changement d'état
 - Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.
 - Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: ≥ 77 - ≤ 78 °C
- Point d'éclair -4 °C
- Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.
- Température d'inflammation: 460 °C
- Température de décomposition: Non déterminé.
- Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
- Limites d'explosion:
 - Inférieure: 1,1 Vol %
 - Supérieure: 7 Vol %
- Pression de vapeur à 20 °C: 6,7 hPa
- Densité à 20 °C: 0,76 g/cm³
- Densité relative: Non déterminé.
- Densité de vapeur: Non déterminé.
- Taux d'évaporation: Non déterminé.
- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Peu soluble
- Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.
- Viscosité:
 - Dynamique à 20 °C: 1 mPas
 - Cinématique: Non déterminé.
- Teneur en solvants:
 - Solvants organiques: 100,0 %
 - VOC (CE) 100,00 %
- Teneur en substances solides: 0,0 %
- 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Réactions aux agents d'oxydation puissants.
- 10.4 Conditions à éviter températures élevées
- 10.5 Matières incompatibles: fortement oxydants substance

(suite page 7)

Nom du produit: **Perfect Line Degreaser M600**

(suite de la page 6)

- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

Oral LD50 >5.000 mg/kg (rat)
Dermique LD50 >2.800 mg/kg (lapin)
Inhalatoire LC50/4h >23,3 mg/l (rat) (vapour, OECD 403)

1330-20-7 xylène

Oral LD50 3.523 mg/kg (rat)
Dermique LD50 12.126 mg/kg bw (lapin)
Inhalatoire LC50/4h 6.700 ppm (rat)

141-78-6 acétate d'éthyle

Oral LD50 4.100 mg/kg (souris)
Dermique LD50 5.620 mg/kg (rat)
>20.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire LC50/4h 30 mg/l (rat)

100-41-4 éthylbenzène

- Oral LD50 3.500 mg/kg (rat)
Dermique LD50 17.800 mg/kg (lapin)
Inhalatoire LC50/4h 17,8 mg/l (rat)
- Effet primaire d'irritation:
 - Corrosion cutanée/irritation cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Provoque une sévère irritation des yeux.
 - Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
 - Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Danger par aspiration
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique:

Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

EC50/48h 4,6 mg/l (daphnia)
EC50/72h 10 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/96h 3-10 mg/l (oncorhynchus mykiss)

(suite page 8)

Nom du produit: **Perfect Line Degreaser M600**

(suite de la page 7)

1330-20-7 xylène

IC50/72h 2,2 mg/l (algae)
NOEC/72h 0,44 mg/l (algae)
EC50/48h 1 mg/l (daphnia magna)
LC50/96h 2,6 mg/l (oncorhynchus mykiss)

141-78-6 acétate d'éthyle

NOEC/32d >9,65 mg/l (fish)
NOEC/21d 2,4 mg/l (daphnia magna)
EC50/48h 5.600 mg/l (algae)
610 mg/l (daphnia magna)
LC50/96h 230 mg/l (fish)

100-41-4 éthylbenzène

EC50/24h >100 mg/l (daphnia magna)
· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Degré d'élimination:

Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

OECD 301F 98 % (/) (OECD 301 F, 28 days, readily biodegradable)

141-78-6 acétate d'éthyle

OESO 303A >99,9 % (/) (OESO 303A)
(readily biodegradable)
· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

1330-20-7 xylène

BCF 25,9 (/)
LogPow 3,15 (/)

141-78-6 acétate d'éthyle

BCF 30 (leuciscus idus)
· 12.4 Mobilité dans le sol

141-78-6 acétate d'éthyle

Koc 1,43 (/)
· Autres indications:

141-78-6 acétate d'éthyle

BOD5/20d 79 (/)
· Effets écotoxiques:
· Remarque: Toxique chez les poissons.
· Autres indications écologiques:
· Indications générales:
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.
· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
· PBT: Non applicable.
· vPvB: Non applicable.
· 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

Nom du produit: **Perfect Line Degreaser M600**

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- Catalogue européen des déchets
07 01 04* autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU
- ADR/ADN, IMDG, IATA
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- ADR/ADN
- IMDG
- IATA
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- ADR/ADN, IMDG



- Classe
- Étiquette

UN1263

1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES,
DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
PAINT RELATED MATERIAL (HYDROCARBONS, C7-C9 N-
ALKANES, ISO-ALKANES, CYCLICS), MARINE POLLUTANT
PAINT RELATED MATERIAL

3 Liquides inflammables.
3

- IATA



- Class
- Label

3 Liquides inflammables.
3

- 14.4 Groupe d'emballage
- ADR/ADN, IMDG, IATA
- 14.5 Dangers pour l'environnement:

II
Le produit contient matières dangereuses pour
l'environnement : HYDROCARBURES, C7-C9, N-ALCANES,
ISO-ALCANES, CYCLIQUES

- Marine Pollutant:

Oui
Signe conventionnel (poisson et arbre)
Signe conventionnel (poisson et arbre)

- Marquage spécial (ADR/ADN):
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables.

- Indice Kemler:

33

- No EMS:

F-E,S-E

- Stowage Category

B

- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

- Indications complémentaires de transport:

- ADR/ADN

- Quantités limitées (LQ)

5L

(suite page 10)

Nom du produit: **Perfect Line Degreaser M600**

(suite de la page 9)

· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D/E

· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO
E2 Danger pour l'environnement aquatique
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Prescriptions nationales:
- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
The information contained in this safety data sheet does not constitute the user's own assessment of workplace risks, as required by other health and safety legislation.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312 Nocif par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373 Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central, les reins et le foie à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Service établissant la fiche technique: Département sécurité du produit.
- Contact: Ing. R. Derks
- Acronymes et abréviations:
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

(suite page 11)

FR

Nom du produit: Perfect Line Degreaser M600

(suite de la page 10)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

FR
